



Paris, jeudi 15 mars 2018

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2018/05346

Pris en application :

Décret n° 2012-1556 du 28/12/2012 (mesures temporaires)

Arrêté préfectoral n°DRE-BEIC n°2017-250

Priorité de passage**RAPPEL pour le respect des prescriptions
de l'avis batellerie FR 2017/05378 (Alternat)****La mise en place d'un alternat (tous les usagers - dans les
deux sens)**

- à partir du 09/03/2018 à 08:00 au 31/12/2021 à 21:00o **Seine à l'aval de Paris**

entre les pk 19.322 (Pont route de Neuilly) et pk 20.662 (Pont route de Courbevoie)

Commentaire :

Dans le cadre de la construction de l'estacade provisoire pour la réalisation du RER E EOLE, il est rappelé aux usagers l'obligation formelle de respecter l'alternat ainsi que toutes les conditions de navigation prescrites par l'avis batellerie n° FR 2017/05378.

Service(s) à contacter :

UTI Boucle de la Seine, 23, Ile de la loge, 78380 BOUGIVAL

Tél : 01 39 18 23 45 - Fax : 01 39 69 67 41

Date limite d'affichage :

01/01/2022

Chef d'UTI

Signé

DARIA ORLACH

UTI Boucle de la Seine

23, Ile de la loge

78380 BOUGIVAL

Tél : 01 39 18 23 45 - Fax : 01 39 69 67 41